

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

9.4

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 29
 Représentés : 4
 Pour : 33
 Abstentions : 0
 Contre : 0

OBJET : Vœu pour l'annonce des réunions plénières de la CLI, Commission Locale d'Information du site CEA de Fontenay-aux-Roses, sur les panneaux d'informations municipales et dans le magazine d'informations municipales « Fontenay Mag »

L'An deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le onze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaiant présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. LHOSTE	à	E. CHAMBON
AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
JL. DELERIN	à	C. BIGRET
JM. GASSELIN	à	M. FAYE

Absent excusé : T. NAPOLY

Absents : J. N'GALLE-EBOA,

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présence de deux Installations Nucléaires de Base sur le site du CEA de Fontenay-aux-Roses,

Considérant la création d'une Commission Locale d'Information (CLI) pour informer les habitants, vivants dans une zone comprise dans un cercle de 5 km de rayon autour de ce site, des risques potentiels dus à la présence de corps radioactifs et de déchets nucléaires sur ce site,

Considérant que la Commission Locale d'Information du site CEA de Fontenay-aux-Roses tient 2 réunions plénières par an et que ces réunions sont publiques,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE

Article 1 : que les réunions plénières de la Commission Locale d'Information du site CEA de Fontenay-aux-Roses soient annoncées à la fois sur les panneaux d'informations municipales et dans le magazine d'informations municipales « Fontenay Mag »,

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 27/12/18

Publication/Affichage du 28/12/18 au 28/02/19

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé